



Département des Côtes d'Armor  
 Arrondissement de St Brieuc  
 Canton d'ETABLES sur Mer  
 Commune de BINIC

N°03-12-2015-CM

Date de convocation : 08/12/2015

Date d'affichage : 11/12/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BINIC, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au Centre Technique Municipal sous la Présidence de Monsieur Christian URVOY, Maire.

**Présents** : M. Urvoy (Maire) – Mme Le Roy – M. Honoré – Mme Le Touzé – M. Berrod – Mme Furet – M. Darche – M. Derrien (adjoints) – M. Luette – Mme Boscher – Mme Raulet – M. Le Vezouët – Mme Briend – Mme Guilmin – Mme Rémy – Mme L'Haridon – M. Avril – Mme Querré – M. Seret – M. Quéré – Mme Morcel – M André – M. Seitz – Mme Sparfel – M. Collin – Mme Le Berre – Mme Mobuchon.

Secrétaire de séance : M. Avril

Secrétaire auxiliaire : M. Nezet – DGS

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27



**Objet : Intercommunalité/projet de schéma de coopération intercommunale, avis du conseil**

Le préfet des Côtes D'Armor a présenté le 13/10/2015 aux membres de commission départementale de coopération intercommunale le nouveau projet de schéma de coopération intercommunale. Ce projet qui découle de la Loi NOTRe vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant des bassins de vie des habitants. Parmi les dispositions retenues : un seuil minimal d'habitants pour les EPCI fixé à 15 000 habitants.

Aussi, la communauté de communes qui compte 14 730 habitants, a l'obligation de se conformer aux textes et ce pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce projet de schéma doit être soumis aux collectivités locales avec un avis attendu en retour pour le 15/12/2015.

Le projet présenté réduit le nombre d'EPCI dans le département passage de 30 à 9 structures au 01/01/2017; il met en avant sa volonté de renforcer les pôles de développement des Côtes-d'Armor et notamment ceux de Lannion, Guingamp et Saint-Brieuc, en créant des intercommunalités fortes autour de ces villes.

Pour notre territoire, le projet du Préfet est celui d'un rapprochement avec Saint Brieuc agglomération avec un développement sur la façade littorale à l'ouest et sur un territoire rural au sud (Quintin communauté et centre Armor puissance 4) constituant un EPCI de 150 000 habitants et de 34 communes.

La collectivité a organisé une commission plénière du conseil municipal le 06/10/2015 où a été évoqué le rapprochement de la communauté de communes Sud Goëlo et avec celles de Lanvollon/Plouha et du Leff communauté ; L'option pressentie à cette date de la position du Préfet pour un rattachement du Sud Goëlo à Saint Brieuc Agglomération a également été évoquée. Il en ait ressorti une position plutôt majoritaire des élus présents pour un rattachement du Sud Goëlo aux deux autres EPCI Lanvollon-Plouha et Leff Communauté avec l'accent mis sur une intercommunalité de proximité et de services de qualité à la population mais devant s'engager à collaborer avec le territoire du pays de Saint-Brieuc.

Le sujet a été évoqué le 28/09/2015 en conseil communautaire et le 09/10/2015 et lors de plusieurs réunions du bureau communautaire.

Une réunion des conseils municipaux a eu lieu le 03/12/2015 à Binic au titre de la restitution de l'étude financière CDC Sud Goëlo/Saint-Brieuc Agglomération et Sud Goëlo et les autres CDC Lanvollon-Plouha et Leff communauté.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet du préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 26 voix pour et 1 voix contre,

- **APPROUVE** la proposition du préfet de rattachement de Binic (Communauté de communes Sud Goëlo) à Saint-Brieuc Agglomération - Centre Armor Puissance 4 - Quintin Communauté.

Le Maire,  
C. URVOY

